

Décembre 2022



Repér' AJ

Le journal de l'Aide à la jeunesse

Tour d'horizon
de la Prévention

Les Assises de la
Prévention :
une démarche
participative

Édito

Ce numéro du journal de l'aide à la jeunesse nous plonge dans le livre 1 du Code consacré à la Prévention et se consacre à sa mise en oeuvre sur le terrain.

Que de chemin parcouru depuis 2018 tant en termes d'organisation des nouveaux services et nouvelles instances, que dans le processus participatif des assises de la prévention !

En tant qu'administratrice générale, je tiens à saluer la mobilisation des équipes, des acteurs de terrain et des partenaires pour cette dynamique qui, j'en suis convaincue, portera ses fruits. Car ces articulations intra- et intersectorielles sont une condition essentielle pour mieux prévenir les effets des inégalités sur les jeunes et leurs familles.

Ce Repér'AJ veut mettre en lumière les initiatives et les interactions multiples qui nous rassemblent dans le but de dépasser les frontières et les risques de segmentation.

Car la Prévention, c'est parcourir un bout de chemin avec l'enfant ou le jeune, ici et maintenant, de la manière la plus appropriée, au regard de ses besoins, de ses ressources et de son intérêt supérieur...

Et aucun volet des actions de prévention n'est réfléchi sans l'objectif d'aussi prévenir les difficultés, les dangers, les situations de conflits avec la loi.

Ces impératifs législatifs sont aussi en adéquate concordance avec les valeurs qui sont les nôtres, avec la déontologie et l'éthique qui sous-tendent les actions de l'aide à la jeunesse au profit des bénéficiaires.

C'est pourquoi, je m'engage à soutenir les collaborations intra- et intersectorielles, les alliances qui permettent une mise en commun de moyens, avec des objectifs et des évaluations communes.

Suivre ce fil rouge, c'est permettre que l'enfant soit considéré dans sa globalité et c'est lui garantir une action à la fois ciblée et coordonnée, au regard de sa situation particulière et des besoins qui sont les siens.

Car je veux croire qu'une politique de prévention ancrée, coordonnée et bien menée, aboutisse, à terme, à une réduction du nombre de jeunes en difficulté ou en danger.

En cette fin d'année, c'est le souhait sincère que je formule pour toutes les équipes impliquées.

Bonne lecture,



© FWB — Jean POUCKET

VALÉRIE DEVIS

Administratrice générale

Sommaire de ce numéro

- 3 La prévention : une organisation et une politique à part entière
- 5 Les services de prévention
- 7 Les conseils de prévention
- 8 Le collège de prévention
- 9 Le travail intersectoriel au cœur de l'action des facilitateurs
- 10 L'AMO Itinéraires, son diagnostic social en continu
- 11 La MADO l'ÉquipAJ : cinq rendez-vous par demande
- 12 Des activités en partenariat entre l'IPJ de Fraipont et l'AMO Reliance
- 13 Les Assises de la prévention : une réflexion à 360°



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Fédération Wallonie Bruxelles, administration générale de l'Aide à la jeunesse et du centre pour mineurs dessaisis, Boulevard Léopold II, 44 – 1080 Bruxelles
Tél: 0800 20 000
reperaj@cfwb.be
www.aidealajeunesse.cfwb.be
www.fw-b.be
ISSN 2295-2721

Editeur responsable :
Valérie Devis
Coordination :
Angela Scillia

Rédaction :
Gwenaëlle Ansieau,
Maud Pirotte
Photos :
Johanna de Tessières
Elodie Vandenbroucke
(p.13-15)

Impression : Hayez
Graphisme : mpointproduction.be

Ce numéro est téléchargeable gratuitement sur le site www.aidealajeunesse.be

La prévention de l'aide à la jeunesse : une organisation et une politique à part entière

DOSSIER

« La politique de prévention est une priorité », indique d'emblée le décret du 18 janvier 2018. Le texte fournit une définition de la prévention et institue les organes chargés de la mettre en œuvre. Aujourd'hui, sous la houlette du service général de la prévention, la machine tourne et les premiers bilans émergent.

Quatre ans après l'entrée en vigueur du décret de 2018 (« le code »), les institutions qu'il établit dans son livre I consacré à la prévention ont été mises en œuvre : un service général de la prévention qui, outre des services centraux, comprend six services de prévention. Ceux-ci, parmi toute une série d'activités de coordination locale, accompagnent et exécutent les décisions des 13 conseils de prévention¹, et élaborent



« Il est important de faciliter les collaborations au sein de l'aide à la jeunesse et avec nos partenaires. »

Et avant ?

« Auparavant, les conseillers de l'aide à la jeunesse disposaient d'équipes de prévention générale, rappelle Samuel Desmedt, directeur de la coordination de la prévention. Si le décret du 4 mars 1991 mettait déjà en principe l'accent sur la prévention, bien souvent, la prépondérance qui lui était donnée reposait sur la volonté du conseiller. Vu les moyens humains et budgétaires octroyés, elle avait parfois tendance à passer au second plan par rapport aux urgences en matière d'aide individuelle. C'est compréhensible dès lors que la même personne était responsable de la prévention et de la gestion des urgences. Pourtant, plus on est actif en termes de prévention, moins il devrait y avoir d'urgences individuelles.

En parallèle, le décret de 1991 avait institué 13CAAJ². Dès le début, la notion de prévention y est apparue comme assez floue, sujette à interprétations ou présentant des objets différents selon les compréhensions individuelles ou locales. Le conseil communautaire a planché, surtout à partir de 98, sur une définition de la prévention et comment la mettre en œuvre, travaux³ dont s'est inspiré le code de 2018. »

Avec la nouvelle architecture de la prévention établie par le code, une partie du personnel des sections de prévention générale des services de l'aide à la jeunesse (SAJ) ont été transférés vers les services de prévention, à l'exception d'un agent chargé des missions transversales et intersectorielles dit 'agent de liaison'⁴ par SAJ (voir encadré p 4).

un projet de diagnostic social de leur territoire, qu'ils communiquent pour approbation aux conseils. « Il s'agit d'un état des lieux triennal spécialisé en matière de besoins locaux en termes de prévention telle que définie par le code. Ce diagnostic présente une cartographie des problèmes, ainsi que des recommandations et des opportunités d'actions », explique Pedro Ferreira Marum, directeur général adjoint du service général de la prévention.

VUE D'ENSEMBLE

« Les conseils de prévention bénéficient ainsi d'un descriptif de la situation concrète sur leur territoire. Ils sont un lieu de contact idéal avec les partenaires des secteurs publics et associatifs, qui permet d'échanger et de sentir le pouls de ce qui se passe sur le terrain. Les conseils élaborent sur la base de leurs diagnostics sociaux un plan d'actions triennal et sélectionnent la liste des projets qui seront proposés à la ministre pour subventionnement. Ils ont aussi une mission d'interpellation des autorités publiques. » Chaque conseil peut compter sur une enveloppe de

1 – Un par division ou arrondissement qui n'est pas composé de divisions.

2 – Composés d'acteurs du secteur et d'acteurs extérieurs comme les CPAS, les CAAJ (conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse) avaient pour mission de mettre en œuvre des politiques locales de prévention générale. Le conseil communautaire de l'aide à la jeunesse (CCAJ) soumettait au ministre les priorités en matière de prévention définies à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les CAAJ ont été remplacés par les conseils de prévention à la suite du décret du 18 janvier 2018.

3 – Notamment l'avis n°50 du conseil communautaire de l'aide à la jeunesse.

4 – Article 17 (livre II) du décret du 18/01/2018.

25 000 à 160 000 euros par an. Les premiers diagnostics sociaux sont sortis en 2020 et les appels à projets ont été lancés en 2021. Les 13 plans d'actions ont été approuvés en octobre 2022. «La crise sanitaire a provoqué un an de décalage, mais les conseils et le collège de prévention (voir p 6 et 8) sont installés et les plans d'actions sont lancés, souligne Pedro Ferreira Marum. La mission initiale du service général de la prévention, qui consiste à mettre le code en œuvre, a été remplie. Cela a représenté un travail considérable, pour lequel je remercie tous les collaborateurs.»

RENFORCER LES COLLABORATIONS

«Les objectifs du livre I – avoir un impact sur la société pour modifier positivement la vie des jeunes et les opportunités qu'on leur offre – sont ambitieux, mais même si nous nous félicitons de l'écoute de la ministre Glatigny et d'avoir bénéficié d'un renforcement 'spécial Covid' d'un an, les moyens restent limités. Par ailleurs, la prévention du code ne peut pas se passer de l'intra- et de l'intersectorialité. Les conseils et le collège de prévention y travaillent, mais également les Assises de la prévention (voir p 13). Leurs résultats nous permettront d'établir un rapport de l'administration en 2024. Parmi les pistes de recommandations qui se dessinent, il y a le renforcement de l'intra- et de l'intersectorialité, dans le respect des compétences de chacun. La difficulté est

là. Cette dimension dépasse le cadre du code de l'aide à la jeunesse. L'action publique doit rester cohérente et il est important de faciliter les collaborations au sein de l'aide à la jeunesse et avec nos partenaires actuels et futurs. Pour cela, il faut créer un véhicule juridique qui permettrait à ces différentes entités de travailler ensemble, en partageant des objectifs, des moyens et une évaluation de l'action. Ce triangle d'or est la base de toute collaboration productive. Nous faisons donc un appel à la simplification du système de subventionnement d'actions et de collaboration intersectorielle, le but étant de faire plus pour les jeunes et les familles.»

AGIR SUR LES CAUSES

«Selon moi, la plus-value du service général de la prévention est d'avoir une vision plus centrée sur l'intérêt général et à plus long terme, qui vise à garder les jeunes et les familles au centre de l'action publique.» L'ONE, les CPAS ou l'enseignement, par le biais des facilitateurs enseignement-aide à la jeunesse, sont représentés dans les conseils et au collège de prévention. «Profitions de cet espace de dialogue pour augmenter les synergies, conclut Pedro Ferreira Marum. Le code a le mérite de positionner la prévention dans une perspective plus large, qui n'est pas axée sur l'aide directe, d'aspirer à agir sur les causes et les racines des problèmes, et à limiter les effets du fractionnement de l'action publique.»

« Agir sur les causes et les racines des problèmes. »

Trait d'union

Raphaël Vizzini, agent de liaison au SAJ de Liège : « Nous sommes présents auprès des différents partenaires de notre division, au niveau intra- et intersectoriel, d'une part pour les informer sur nos missions : nous les rencontrons et allons parfois plus loin, comme avec les centres PMS, en établissant des conventions de collaboration pour améliorer les pratiques entre nos services, au profit des jeunes et des familles. D'autre part, j'amène à mes collègues du SAJ des informations de l'extérieur : créations de services, nouveaux protocoles... Tous les mois, j'organise une 'rencontre réseau' sur une thématique ou avec un service : SOS Enfants, la justice, la branche handicap de l'AVIQ⁵, le harcèlement scolaire... J'ai créé une valise numérique sur notre réseau interne qui permet aux délégués d'accéder rapidement aux informations et à un répertoire des services.»

5 – Agence wallonne pour une Vie de Qualité.

Articulation avec la prévention

« J'ai aussi des contacts réguliers avec le service de prévention, au moins une fois par mois puisque je suis invité permanent au conseil de prévention, ce qui me permet d'avoir accès au réseau intersectoriel : une plus-value pour un agent de liaison. Je l'invite également à mes 'rencontres réseau'. Par ailleurs, nous organisons des réunions pour faire le point sur les projets en cours et partager des informations utiles en matière de prévention ou destinées à enrichir le diagnostic social du Conseil de prévention, afin que les problématiques auxquelles sont confrontés les SAJ et SPJ y figurent.»





Les services de prévention : informer, rassembler et coordonner

En plus d'établir un état de la situation et des difficultés des jeunes et des familles dans leur arrondissement, les services de prévention impulsent, suivent et coordonnent des projets de prévention sur leur territoire.

Une mine d'informations

Les diagnostics sociaux des 13 divisions ou arrondissements sont disponibles sur le site de l'aide à la jeunesse : des informations précieuses sur la situation des jeunes et des familles.
<https://www.aide-la-jeunesse.cfwb.be/index.php?id=8824>

Mis en place le 1^{er} juin 2019, les six services de prévention sont composés de plusieurs agents et dirigés par les chargés de prévention. Tous les trois ans, ils établissent un diagnostic social de leur arrondissement grâce aux diagnostics sociaux des services AMO et aux informations récoltées auprès des différents services et réseaux actifs en matière de prévention dans leur territoire. Ce diagnostic est transmis au conseil de prévention, qui éventuellement le complète, et le valide. En parallèle, en fonction des priorités définies par chacun des conseils, les services de prévention lancent et valident les appels à projet afin de constituer un plan d'actions de prévention triennal.

« Harmoniser les pratiques, les définitions, s'inspirer des bonnes idées de chacun. »

« Les premiers diagnostics sociaux ont été établis en un temps record : ceux des services AMO nous sont parvenus en février 2020 et quatre mois plus tard, les diagnostics de chaque arrondissement ou division étaient validés par les conseils de prévention, note Philippon Toussaint, chargé de prévention de l'arrondissement de Bruxelles et ad interim de Mons. J'ai bon espoir que les prochains soient encore plus clairs et plus fournis. »

COMBLER LES LACUNES

« Le diagnostic social met en évidence des problématiques, précise Solayman Laqdim, chargé de prévention de l'arrondissement de Liège, dont certaines pour lesquelles il n'existe pas de solution. Dans ce cas, nous réunissons les différents acteurs pour développer des initiatives. Notre force est de disposer de ressources humaines qui n'ont pas le nez dans le guidon et peuvent organiser des coordinations et être une force de proposition. Nous travaillons dans l'intersectorialité, en évitant de nous mettre en concurrence avec les services de première ligne. Nous suivons le bon déroulement et évaluons les projets décrits dans le plan d'actions, mais à Liège, nous lançons aussi des projets alternatifs là où nous constatons des zones de vulnérabilité. » C'est ainsi que le service de prévention de Liège a développé un hub humanitaire pour les jeunes migrants en transit. « Nous avons bénéficié de la confiance qui existait via la plateforme citoyenne hesbignonne pour amener les professionnels – CPAS, plannings familiaux, aide psychologique et juridique... – vers ce public vulnérable. À côté de cela, notre service gère une quinzaine de projets différents, dont dix en cours sur la prise d'autonomie des jeunes alors qu'il n'en n'existait pas dans l'arrondissement en 2019. Nos

partenaires privilégiés sont les services AMO, mais aussi tout une série d'autres avec lesquels nous collaborons.»

LIEU DE RASSEMBLEMENT

«Nous discutons entre chargés pour harmoniser les pratiques, les définitions, s'inspirer des bonnes idées de chacun, réfléchir à la façon d'évaluer les projets pour voir si les actions mises en œuvre ont répondu aux critères et aux problématiques des jeunes, ajoute Ariane Mertens, chargée de prévention de l'arrondissement de Namur et ad interim de la division de Charleroi. Nous nous déplaçons continuellement et enchaînons les réunions. Nous n'avons pas les mains dans le cambouis, mais nous rassemblons, fédérons, coordonnons. Je vois la prévention comme une plaque tournante, un lieu où rassembler les secteurs. Plutôt que de mettre des pansements au fur et à mesure que les problèmes se dessinent, nous tentons de nous attaquer à leurs causes. Mais la prévention est coûteuse pour des résultats à très long terme. Nous aurons besoin aussi du monde politique pour y arriver, car des changements structurels sont nécessaires.»

DÉVELOPPER UNE EXPERTISE

«Malgré une année 2022 chargée vu la prolongation du premier plan d'actions, l'ajout d'un appel à projets 'Covid' et le lancement du prochain plan triennal, signale Philippon Toussaint, le service et le conseil de prévention ont fait preuve d'une grande discipline, avec des essais concluants dans tous les domaines dans le cadre des plans d'actions mis en œuvre.» Pour Solayman Laqdim, «au-delà

Créer du lien

Marc-Antoine Boursier, agent du service de prévention du Brabant wallon: «En rédigeant le diagnostic social, notre service a approfondi l'analyse des chiffres pour montrer les difficultés des jeunes et des familles du Brabant wallon : problèmes de mobilité, logements inabordables, manque d'habitations sociales, décrochage scolaire... le Brabant wallon bénéficie d'une situation économique favorable, il est d'autant plus difficile d'y être pauvre.

En tant qu'agent de prévention, je suis à l'affût des informations et de la réalité des jeunes et des familles dans mon arrondissement grâce à des contacts réguliers avec les intervenants de première ligne des AMO, du SAJ, du SPJ, de l'ONE, des CPMS, etc. Avec ma collègue, nous participons à une vingtaine de groupes de travail dans différents

secteurs : comité d'accompagnement de l'espace enfant-parents, concertations locales enseignement-AJ, réseau intersectoriel de santé mentale pour enfants et adolescents et divers groupes de concertation locaux. Ce travail de réseau permet de tisser des liens entre acteurs : mieux ils se connaîtront, mieux ils collaboreront. L'objectif est notamment de créer des projets qui répondent aux problématiques identifiées dans le diagnostic social du Conseil de prévention. Certains projets sont aussi intéressants à reproduire. Pour maintenir les liens, notre service diffuse également depuis plus d'un an notre newsletter 'Prév'ation BW' à plus de 500 partenaires. Elle contient des informations utiles et fait connaître les initiatives intéressantes sur des thèmes comme les assuétudes ou le harcèlement scolaire.»

de l'aboutissement des projets et de nos missions décrétales telles que la coprésidence des conseils, ma principale préoccupation est de développer une identité de service qui nous permette d'être reconnus en tant qu'experts et qu'in fine, chaque fois qu'on pense à un projet de prévention, cela devienne un réflexe de nous appeler pour accompagner le projet.»

« Développer une identité de service qui nous permette d'être reconnus. »

Les conseils de prévention : lieux d'échanges entre secteurs

Organes intersectoriels qui veillent à encourager et à coordonner la prévention au sein de leur division ou arrondissement, les conseils de prévention sont des lieux de partage et de réflexion sur les problèmes qui touchent les jeunes et les familles, ainsi que sur les moyens de prévenir ces problématiques en agissant sur leur origine.

Les chargés de prévention coprésident le ou les conseils de prévention de leur arrondissement avec un représentant de service ou de secteur. Y siègent des représentants des services de l'aide à la jeunesse, de l'aide sociale générale et du monde judiciaire dont les missions entrent

dans le champ de la jeunesse. «Parmi les problématiques relevées dans le diagnostic social, le conseil de prévention définit les priorités qu'il souhaite mettre en avant et pour lesquelles des projets seront développés, explique Martine Nothomb, chargée de prévention de l'arrondissement

du Luxembourg. Ces priorités sont la base de la politique du conseil dans la division ou l'arrondissement. Mettre autour de la table des secteurs tout à fait différents demande de l'énergie, mais ça fonctionne !» «L'intersectorialité nous semblait le défi le plus difficile à relever, confirme



Une véritable collaboration et un outil pour les CPAS

Thérèse Dumst, directrice de l'action sociale du CPAS d'Anderlecht et membre du conseil de prévention de Bruxelles, où elle représente les CPAS des 19 communes de Bruxelles : « Participer au conseil de prévention permet de mieux se connaître et de mieux comprendre les missions et le fonctionnement de chacun. Cela nous amène aussi à organiser des actions conjointes entre les CPAS et l'aide à la jeunesse pour travailler ensemble, dans le respect du secret professionnel, autour d'une même famille : débloquer, par exemple, une intervention financière du CPAS dans certains types d'accompagnement. Nous pouvons aussi démystifier l'aide à la jeunesse auprès de certaines familles, qui en ont une image erronée. Au-delà du réseau et des connaissances qui nous permettent de mieux aider les familles, cette participation au conseil apporte aussi un appui supplémentaire à notre programme de politique générale, de façon notamment à développer une politique famille et jeunesse au sein des CPAS. »



« Mettre autour de la table des secteurs différents demande de l'énergie, mais ça fonctionne ! »

Philippon Toussaint. Mais la participation est bonne, tant des services AMO que des services non mandatés ou des autres secteurs comme l'ONE, les CPAS ou la santé mentale. »

L'ACCENT SUR LA PRÉVENTION SOCIALE

Le conseil de prévention valide son diagnostic social et le plan d'actions de la division ou de l'arrondissement. « Dans chaque conseil, poursuit-il, des commissions de sélection analysent les projets et, quand c'est possible, rencontrent leurs promoteurs. Les projets sont ensuite confirmés par un vote. Ce qui est remarquable et rassurant, c'est que la ministre et l'administration ont approuvé tous les projets des 13 divisions ou arrondissements. Il y a toutefois un travail à poursuivre pour améliorer encore la qualité du processus, qui se veut axé sur la prévention sociale davantage que sur la prévention éducative. La prévention sociale agit sur l'environnement alors que la prévention éducative tente d'agir sur les individus. En intervenant, avec les jeunes, directement sur leur environnement, cette action améliorera en même temps leur capacité à se développer et à agir eux-mêmes sur leur environnement. Dans un quartier où ils n'ont pas d'espace pour se retrouver et se détournent de leur ennui par la violence, la création par exemple d'une maison de jeunes ou d'un espace sportif atténuera sans doute cette carence. On peut aussi agir sur des règlements scolaires, sur la manière dont le CPAS répond aux familles ou sur d'autres aspects institutionnels ou environnementaux. »

ANALYSER, RÉVÉLER ET AGIR

« On observe des dynamiques différentes d'un conseil à l'autre, précise Ariane Mertens. À Namur, avec la coprésidente, nous tentons lentement mais sûrement d'instaurer le nouveau paradigme de la prévention, que le conseil de Dinant s'est rapidement approprié en mettant la prévention sociale en avant. » « Par ailleurs, complète Martine Nothomb, les conseils ont aussi la possibilité d'interpeller les autorités sur ce qui touche les jeunes dans leur vécu, pour attirer l'attention sur leurs difficultés au quotidien. Il peut s'agir des pouvoirs locaux au niveau des divisions, de la province dans les arrondissements ou de la Fédération Wallonie-Bruxelles via le collège de prévention. »



« Les conseils produisent une analyse permanente des faits sociaux sur leur territoire, rapporte Philippon Toussaint, mais ils sont aussi actifs et dynamiques. Le conseil de Bruxelles a ainsi soulevé le problème de l'utilisation du numérique par les écoles pour communiquer avec les familles, qui exclut les plus fragiles, mais il a aussi été porteur de nombreuses actions comme la production d'un dépliant pour les familles ukrainiennes quand la guerre a éclaté ou la création de capsules vidéo en collaboration avec la Cocom sur les préoccupations des jeunes par rapport au Covid-19. Le conseil de Mons a, lui, récemment organisé une journée sur la prévention du décrochage scolaire. »

TRANSFORMER LES CONSTATS EN ACTIONS

« Dans l'arrondissement de Luxembourg, ajoute Martine Nothomb, les conseils sont porteurs d'actions notamment sur le logement et la prise d'autonomie des jeunes. Une autre problématique apparue au moment du confinement est l'augmentation des abus sexuels dans les familles. La question n'est pas travaillée en tant qu'action par rapport aux individus, mais le conseil a rencontré les services actifs dans ce type de prévention pour réfléchir aux raisons de cette situation. Aujourd'hui, un groupe composé d'intervenants du SAJ, du SPJ ou des plateformes de violence conjugale tente de mettre sur pied un projet de prévention. Une autre problématique récurrente au sud de la province sont les séparations conflictuelles et leur impact sur les jeunes. On part de problèmes qui touchent les jeunes et on tente de changer les choses pour l'ensemble de la population. Les conseils de prévention sont des observatoires de ce qui se passe sur le terrain et des lieux de réflexion pour transformer les constats en actions préventives. »

Le collège de prévention : vers de nouveaux modèles intersectoriels

Organe de concertation intersectorielle qui chapeaute le dispositif de la prévention, le collège de prévention compile et analyse les diagnostics sociaux des conseils de prévention pour en tirer des recommandations qu'il transmettra au gouvernement et au parlement en 2023.

Le collège de prévention rassemble deux fois par an, depuis 2019, une trentaine de représentants de divers secteurs concernés par la prévention en Fédération Wallonie-Bruxelles¹. Sa première mission est de coordonner les diagnostics sociaux des 13 conseils de prévention. Les quelque 3 000 pages des diagnostics ont ainsi été condensées en une vingtaine. «Je me suis notamment concentré sur les 'points d'attention au collège' de ces diagnostics, rapporte Lillo Canta, coordinateur du collège de prévention, qui ont été résumés en 7 priorités, soumises et discutées au collège. Ce travail d'échange et d'harmonisation nourrira le rapport qui sera remis au gouvernement et au conseil communautaire d'ici juin 2023.»

DES STADES À RISQUE

«Le collège s'est penché dès le début sur les 'transitions problématiques', qui traversent toutes les priorités des diagnostics sociaux, c'est-à-dire les passages qui représentent de hauts moments de vulnérabilité pour les jeunes et les familles, comme l'entrée à l'école primaire ou les premières orientations scolaires. Les chiffres montrent que certaines de ces orientations sont conditionnées par des facteurs socioéconomiques et culturels. Pour faire de la prévention, il faut agir à ces stades.

Les approches de l'aide à la jeunesse sont principalement psychosociologiques : le comportement des jeunes, la parentalité, les carences... Ici, on s'ouvre sur le champ économique et social en s'intéressant, entre secteurs, aux causes des discriminations et à la manière de les prévenir, tout en organisant des projets préventifs.»

«Plus on s'y prend tôt, plus on fait des économies financières et de souffrances.»

DEUX PROPOSITIONS

«Pour fonctionner de manière concrète, précise Lillo Canta, nous avons formé quatre groupes de travail qui se réunissent régulièrement. Ils se concentrent sur les problématiques des transitions impactant la petite enfance, l'adolescence, l'âge adulte, ainsi que sur celles transversales aux trois âges. Le travail a abouti, en juin dernier, à deux propositions de partenariats entre secteurs, détaillés jusque dans leur mise en œuvre au sein des administrations : l'un concerne un projet d'insertion logement-formation-emploi pour les jeunes en région liégeoise, l'autre la création d'une maison de l'enfance à Namur, qui répondra aux questions et aux besoins des familles, en particulier les plus vulnérables. Pour que



1 – Il se compose de représentants des administrations de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des Régions (culture, sport, ONE, cohésion sociale, santé et aide aux personnes, formation, handicap...), de représentants des fédérations des AMO et des CPAS, du service général de la prévention de l'AJ, des chargés de prévention, du coordonnateur des équipes de facilitateurs AJ-enseignement et du Délégué général aux droits de l'enfant.

Mieux accompagner

Françoise Dubois, référente maltraitance à l'ONE, membre du collège de prévention : «Les services d'aide sociale sont saturés et de moins en moins accessibles au public. Depuis le confinement et ses suites, nos PEPS (partenaires enfants-parents) sont de plus en plus souvent confrontés à des demandes de parents qui ont droit de de l'aide sociale, médicale, juridique... mais soit ne parviennent pas à l'obtenir, soit cette aide ne correspond pas à leurs besoins. Ce constat, partagé par d'autres membres du collège, aboutit à un épuisement des professionnels et des familles. Le projet de maison de l'enfance que nous développons vise à créer un lieu accessible au public, qui réunit différents services et où l'on prend le temps de la rencontre nécessaire pour ajuster les services proposés aux besoins des familles. Le fait que différents partenaires s'y côtoient, connaissent la réalité de chacun et ce qu'il propose permettra de mieux orienter et accompagner les familles.»

Mieux articuler

Anne-Sophie Fontaine, directrice de l'AMO Passages et représentante de la Fédération laïque de l'aide à la jeunesse, membre du collège de prévention : « Le travail du collège permet de faire fonctionner un modèle ascendant. Si je prends l'exemple de la prise d'autonomie des jeunes, notamment la problématique de l'accès au logement, une multitude de services déploient des projets, chacun y allant de son initiative, essayant de trouver des moyens, de créer des partenariats. Au départ de cette addition d'expériences, le collège essaye de créer un modèle et de formuler une recommandation pour donner un cadre réglementaire à ces projets. Une autre force du collège est l'intersectorialité, qui permet de réfléchir à de meilleures articulations entre secteurs en termes de co-construction et de complémentarité, à un niveau plus 'macro'. »

ce type de modèle aboutisse, il doit s'inscrire dans les déclarations de politiques régionale et communautaire, et dans le cahier des charges ou le contrat d'administration de chaque partenaire, de façon à ce que chacune des institutions s'y retrouve et qu'elles soient plus perméables entre elles. »

ÉVALUATION À LONG TERME

Le collège de prévention est également une caisse de résonance pour renforcer le dialogue entre administrations. Il a par exemple permis de créer des bilatérales pour favoriser l'accès à la culture à des publics défavorisés. « Après ces trois années de travail intensif avec les membres du collège, je suis encore plus convaincu de la nécessité

d'organiser une politique et des projets de prévention, conclut-il. On y arrivera grâce à un changement de vision politique et institutionnelle, en travaillant à la source des problématiques : plus on s'y prend tôt, plus on fait des économies financières et de souffrances. Le problème de la prévention, c'est qu'elle se heurte à des indicateurs d'efficacité généralement quantitatifs, sur lesquels s'appuient les programmes politiques. Mais comment évaluer une action qui a évité que les choses ne se produisent ? Il faut réfléchir à une évaluation à long terme, car les effets des actions de prévention ne seront visibles dans les chiffres, dans les orientations scolaires, dans les prises en charge de l'aide à la jeunesse et d'autres secteurs que dans 3 à 10 ans. »

Le travail intersectoriel au cœur de l'action des facilitateurs

Depuis 2014, les facilitateurs enseignement-aide à la jeunesse organisent et soutiennent des concertations entre professionnels des deux secteurs. Ils font désormais partie intégrante de la structure de la prévention.

Pour améliorer le bien-être des jeunes dans leur milieu de vie et à l'école, le décret dit intersectoriel¹ a créé une structure de concertation active aux niveaux local (école, quartier...), intermédiaire et global², animée par six facilitateurs³. « Implémenter des logiques intersectorielles, que ce soit sur le terrain ou dans les administrations, est clairement un défi, commente Pascal Rigot, facilitateur à Bruxelles. Nous avons construit collectivement notre pratique professionnelle en ajustant notre travail et en créant une série d'outils – par exemple une valise méthodologique pour mettre en place des concertations locales,

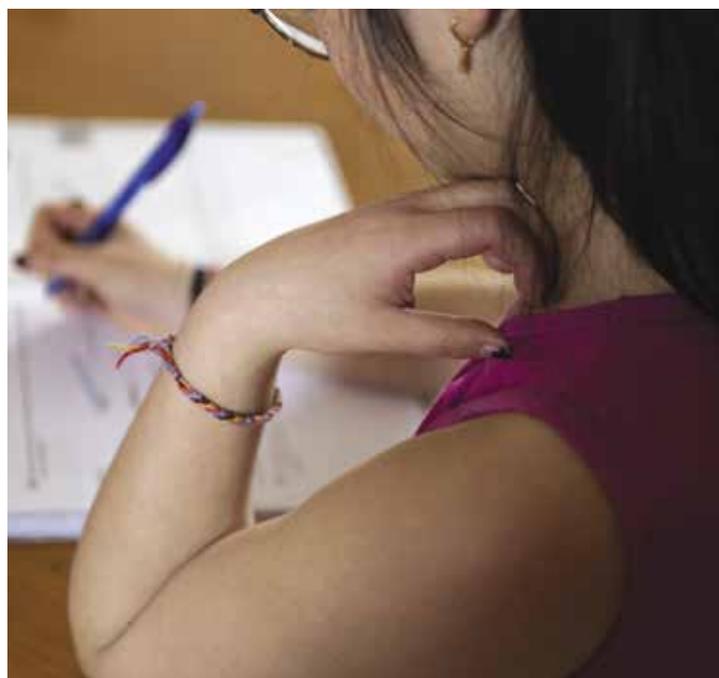
qui est le b.a.-ba de notre travail et peut servir à d'autres⁴. »

INDISPENSABLE TRAVAIL EN RÉSEAU

Depuis 2019, les facilitateurs sont rattachés au service général de la prévention. « Nous sommes en contact permanent avec les équipes de prévention et désormais membres des conseils, ce qui nous permet de relayer les réalités du terrain, le vécu des professionnels et les attentes de chacun, mais aussi d'échanger entre secteurs, de mener plus facilement des actions de prévention sociale ou des interventions dans les écoles. Dans la plupart des

« Les diagnostics sociaux ont mis en avant les problématiques scolaires.

divisions, les diagnostics sociaux ont mis en avant les problématiques scolaires – décrochage, certificats médicaux en excès, harcèlement, assuétudes... – et abouti à des projets concrets. » Pascal Rigot est aussi membre du collège de prévention⁵. « La mutualisation est l'avenir : en travaillant ensemble, on économise des moyens et on gagne en cohérence. »



1 – Décret du 21 novembre 2013 organisant des politiques conjointes de l'enseignement obligatoire et de l'aide à la jeunesse, entré en vigueur en 2014.

2 – Les plateformes de concertation à l'échelle des bassins de vie (correspondant approximativement aux divisions) ainsi que, pour l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le comité de pilotage et la commission de concertation.

3 – Trois qui dépendent de l'administration de l'enseignement obligatoire et trois de celle de l'aide à la jeunesse.

4 – Plus d'infos sur le travail des facilitateurs et les outils qu'ils développent sur www.accochaje.cfwb.be.

5 – En tant que coordinateur des facilitateurs aide à la jeunesse, en alternance annuelle avec Benoît Lenoble, coordinateur des facilitateurs enseignement.

AMO Itinéraires : « Notre diagnostic social est un processus continu »

Implanté à Saint-Gilles, dans le sud de la capitale, Itinéraires met au point ses propres outils de prévention. Rencontre avec son directeur Yves Kayaert.



« Notre public est souvent constitué de familles monoparentales. Et nous avons une équipe pluridisciplinaire, ce qui permet de coconstruire les projets avec des éclairages différents », précise Yves Kayaert. Le service AMO occupe les locaux spacieux d'une ancienne école. Outre sa salle d'escalade bien connue dans le quartier, ouverte au public, il compte une salle de psychomotricité, un lieu d'accueil, des vestiaires et des bureaux. « Nous avons une cour fermée, dans laquelle les gens du quartier ont installé un petit potager. »

UNE APPROCHE GÉNÉRALISTE

« Comme tous les services AMO, on a affaire à toutes sortes de situations. Mais dès que nous avons atteint nos limites, nous orientons. » Deux difficultés ressortent alors. « On oriente parfois vers un service de santé mentale, mais ils sont débordés. Et pour les aspects juridiques, nous manquons de ressources. Or, nous avons besoin de services juridiques à certains moments. »

UN DÉCRET BIEN ACCUEILLI

« Le décret Madrane n'a pas changé fondamentalement notre fonctionnement. Mais il conforte notre philosophie, en nous offrant une marge de manœuvre. Et dans nos missions, nous avons aussi le devoir d'interpeller, ce qui est assez exceptionnel. » Le cadre permet à l'AMO de développer ses propres outils. « À Saint-Gilles ou en milieu rural, ce n'est pas la même réalité. Il est important que certaines spécificités puissent s'exprimer et fonctionner », se réjouit Yves Kayaert.

PLUSIEURS AXES DE PRÉVENTION

Le décrochage scolaire

« Il faut aborder cette question de manière globale. On ne règle pas le problème de l'absentéisme scolaire en mettant l'enfant à l'école, mais en travaillant d'abord une situation souvent complexe, parfois liée à des problèmes familiaux, psychologiques, etc. »

La mobilité

L'activité 'Question de cap' s'adresse à des groupes d'enfants et de mamans. « Nous leur apprenons à rouler en ville

à vélo. Ce programme concerne en ce moment une dizaine de familles. »

'Poésie masculine', contre le harcèlement de rue

« Nous avons cherché comment travailler cette question. Notre outil est un tunnel installé dans la maison communale de Saint-Gilles pendant un mois. À l'intérieur, des écrans permettent d'interagir et on vit vraiment le harcèlement de rue. Des classes d'enfants de plus de 14 ans, des maisons de jeunes et autres réseaux associatifs sont venus le voir pendant les congés. On ne peut pas apporter de solutions à tout, mais on peut dénoncer certaines situations. »

Un pôle Petite enfance

Convaincue que les 1 000 premiers jours de la vie d'un enfant sont fondamentaux, l'AMO a développé un pôle Petite enfance. « Nos travailleurs sociaux utilisent la psychomotricité relationnelle, dans notre salle, avec un accompagnement social. C'est aussi un moment consacré à l'enfant : quand les familles sont en difficulté, les relations avec les petits ont tendance à passer au second plan, or ces derniers en ont besoin pour se construire. »

Les questions liées au genre

Itinéraires prône l'égalité entre hommes et femmes. « Nous avons des animations, des outils pédagogiques. Notre 'Malette genre', par exemple, est utilisée dans les écoles. »

Le sport, en mode dynamique

Itinéraires est connu pour son outil historique, le volet 'Sport aventure'. « Nous proposons de l'escalade et des séjours socio-pédagogiques en montagne, été comme hiver, de type randonnée. Mais ce sont des projets à investir, pas à consommer. »

UNE ACTION BASÉE SUR LE DIAGNOSTIC SOCIAL

« Partant d'un constat, on fait une analyse et on cherche une solution. Le diagnostic, c'est écouter les gens, voir ce qui se passe dans notre environnement. » Ce diagnostic est en principe actualisé tous les trois ans. « Mais nous avons une autre logique, explique Yves Kayaert. Une fois par mois, nous travaillons une question liée au diagnostic. C'est un processus continu. Et tous les trois ans, il y a cet instantané, qui montre où nous en sommes par rapport à l'ensemble des problématiques. On vit dans un monde où les choses bougent, il faut s'en emparer au moment où elles arrivent. »

Itinéraires, en quelques mots

- Créée en 1996.
- 11 travailleurs
- Ouverte aux riverains
- Une salle d'escalade

L'ÉquipAJ : cinq rendez-vous par demande

L'ÉquipAJ est une maison de l'adolescent (MADO) mise en place par la Cité de l'enfance du CPAS de Mons en 2017. Sa particularité ? Elle aide des jeunes de 11 à 22 ans face à des questions concrètes.

L'ÉquipAJ, en quelques mots

- L'équipe comprend une psychologue, une éducatrice spécialisée, une assistante sociale, une documentaliste, un agent technique et un coordinateur.
- Outre l'accueil et des salles et bureaux pour les activités, les entretiens et l'équipe, on y trouve un centre de ressources documentaires sur l'adolescence.

À un jet de pierre de la Grand-Place de Mons, dans les locaux d'une ancienne médiathèque, l'ÉquipAJ est sur le pont 6 jours sur 7. Les jeunes jusqu'à 22 ans, mais aussi leurs proches ou des professionnels, font appel à l'équipe et à son réseau, pour toutes sortes de demandes.

TRANSITION SENSIBLE

«Le nouveau code nous donne la possibilité d'intervenir au-delà de 18 ans, se réjouit Fabrice Héraud, coordinateur. Il ne faut pas s'imaginer que les difficultés s'estompent quand on devient majeur. Pour certains, c'est même l'inverse. Ils gèrent parfois mal la solitude, l'argent ou les démarches administratives.» «Pour les instances, ils sont adultes, constate Nathalie Dufresnes, intervenante, ce qui peut déstabiliser certains jeunes qui ont eu l'habitude d'être soutenus dans leurs démarches.»

UNE PORTE D'ENTRÉE

La MADO organise toutes sortes d'événements liés à l'adolescence. «Il y a des expositions sur les droits des jeunes, des animations EVRAS¹, des groupes de parole sur des problématiques précises, des moments de partage entre condisciples, des

animations destinées aux parents ou des événements pour un public professionnel», explique Fabrice Héraud. Cette première approche ouvre des portes. «L'axe collectif permet au jeune de prendre connaissance des lieux, des intervenants, de la structure et d'y revenir, s'il le souhaite, avec une demande d'aide. Sans cela, il ne serait peut-être pas venu à nous, ou pas aussi facilement.»

UN AXE INDIVIDUEL

Les actions mises en place face aux demandes d'aide ont aussi pour but d'éviter d'éventuelles difficultés ultérieures. «On désamorce parfois certaines bombes avant qu'elles n'exploient», insiste Nathalie Dufresnes. Comme une maman à bout face à son ado. «On essaie de rencontrer le jeune avec elle, s'ils sont d'accord. On permet à la famille de discuter dans un cadre neutre et plus serein. Ils repartent avec un nouvel oxygène. On évite la rupture, que la situation ne se fragilise davantage.» Les jeunes viennent avec des demandes précises. «Beaucoup vivent l'extérieur comme étant relativement anxiogène, souligne Fabrice Héraud. Les demandes peuvent concerner la scolarité et la formation, des projets de prise d'autonomie, etc.»

UNE ÉQUIPE ET UN RÉSEAU

La MADO n'hésite pas à faire appel à son réseau. «Nous répondons aux demandes avec notre équipe pluridisciplinaire ou en faisant appel aux partenaires, avec l'accord du demandeur, par exemple pour une demande juridique. Nous restons aux côtés du jeune, s'il le souhaite. C'est lui qui donne le signal. Et les entretiens se déroulent la plupart du temps dans nos locaux ou chez le partenaire, avec la possibilité d'y être accompagné.»

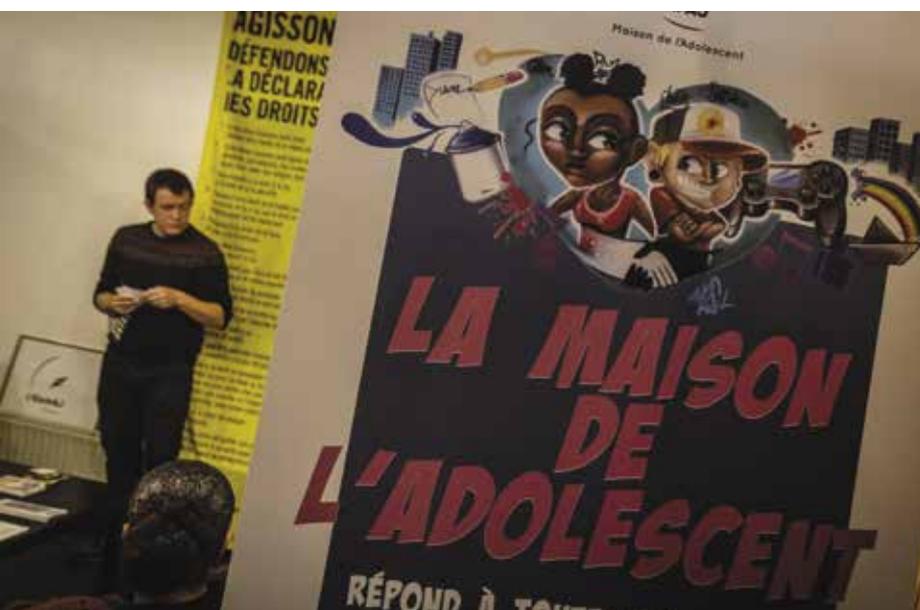
«On désamorce parfois certaines bombes avant qu'elles n'exploient.»

CINQ RENCONTRES

Le principe ? Rester dans le concret. «Nous proposons jusqu'à cinq entretiens par demande, précise-t-il. Mais un jeune peut très bien revenir avec une deuxième demande. Et si cela ne suffit pas, nous passons le relais à un partenaire qui travaillera davantage dans la durée. Il en est de même si la spécificité de la demande le requiert, toujours avec l'accord du demandeur. On peut écouter le jeune s'il a envie de nous partager son parcours en détail, mais ce n'est pas nécessaire pour sa prise en charge. Les rencontres se déroulent sous couvert d'anonymat.» «Les jeunes nous voient comme un service pratique, rapporte Nathalie Dufresnes. Bien que nous travaillions sur un temps court, une relation de confiance se tisse assez rapidement, parce que notre cadre est posé dès le départ.»

Travailler en dehors de tout mandat administratif ou judiciaire rend l'ÉquipAJ différemment accessible, pour certains jeunes désireux de se distancer de l'aide sous mandat qu'ils ont pu connaître à un moment de leur parcours. Pour d'autres, il sera au contraire bénéfique de faire appel à l'instance mandante, avec leur accord, en fonction de la situation.

1 - Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle.





Des activités en partenariat entre l'IPPJ de Fraipont et l'AMO Reliance

L'Institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ) de Fraipont et le service AMO Reliance de Visé collaborent de longue date, que ce soit pour former les travailleurs ou mettre sur pied des activités communes au profit des jeunes.

«Au-delà de leurs individualités, témoigne Seyfi Kumlu, directeur de l'IPPJ de Fraipont, les adolescents qui ont commis une infraction et ceux qui rencontrent d'autres difficultés ont des centres d'intérêt et des questionnements relativement similaires, et un besoin commun de reconnaissance et d'accompagnement.» La collaboration entre l'IPPJ et l'AMO Reliance remonte à plus d'une dizaine d'années. «En section fermée d'IPPJ, les normes d'encadrement sont soutenues : caméras, portes métalliques... Il est important dans un tel cadre de développer un contenu éducatif de qualité.»

COMPLÉMENTARITÉ

«Une première collaboration s'est développée avec l'AMO quand son directeur Christophe Parthoens a formé nos équipes à l'outil EPTO¹, une pratique inclusive qui forme les jeunes aux notions de rejet et d'acceptation, démarche dont ils deviennent ensuite

des ambassadeurs. Cette collaboration démontre la complémentarité des services de l'aide à la jeunesse, qui s'est poursuivie à travers des ateliers théâtre. Se mettre en scène et mimer ses émotions est plus compliqué que de frimer... on touche là à toute une série de questions clés. Mixer ces adolescents, indique Seyfi Kumlu, leur permet d'établir des points de comparaison : la solution pour les jeunes vient souvent des jeunes.

Le cadre que nous développons vise à les convaincre qu'ils ont des ressources et peuvent créer des choses dont ils ne se pensaient pas capables. C'est intéressant pour le public AMO et pour les jeunes qui ont commis des infractions qui, pour la plupart, sont dans une situation d'échec permanent. Nos jeunes ont besoin de constance et peuvent trouver dans l'ancrage des AMO des relais, des adultes fiables auxquels s'adresser en dehors de toute contrainte judiciaire.»

«La solution pour les jeunes vient souvent des jeunes.»

Des ateliers d'expression et de confiance en soi

«Après l'interruption due au Covid, signale Laetitia Van Campenhout, assistante sociale à l'AMO Reliance, la participation des jeunes de l'IPPJ aux ateliers théâtre a repris début 2021. À la demande des jeunes, l'activité s'est orientée cette année vers de l'impro et des exercices basés sur la dynamique de groupe EPTO.» Composé d'une dizaine de participants, dont 2 à 3 jeunes de l'IPPJ accompagnés d'un éducateur, le groupe se réunit les mercredis après-midi. «Les jeunes de l'AMO sont généralement plus timides. C'est souvent les jeunes de l'IPPJ qui montrent l'exemple, encouragent et donnent des conseils lors des exercices. Pendant les pauses, ils racontent leurs histoires de vie, incitant les jeunes de l'AMO à ne pas commettre les mêmes erreurs. Il y a énormément de respect et de partage entre les deux groupes.»

Contre le harcèlement

«L'une des thématiques qui ressort le plus des discussions est celle du harcèlement. Au cours des exercices, ils jouent un rôle, le harceleur prenant la place du harcelé, ce qui les amène à une prise de conscience et à chercher des solutions pour que le harceleur qui veut changer de comportement ne subisse pas la pression du groupe, solutions parfois proposées par les harcelés. Cet exercice a tellement de succès que nos jeunes nous ont demandé d'en faire des animations dans les écoles.»

ATOUTS PRÉVENTIFS

«Avec l'AMO Reliance, nous avons aussi commencé, avant la crise Covid, à former nos éducateurs, avec des jeunes, aux outils de prévention BOUNCE², axés sur la résilience. Nous collaborons aussi sur des projets ponctuels comme, lors des dernières élections, la réalisation de capsules vidéo par des jeunes de l'IPPJ et de l'AMO, suivies d'un débat avec les élus. Les AMO font preuve d'une créativité impressionnante et réalisent un travail indispensable et efficace. Nous sommes convaincus au sein des IPPJ que renforcer la prévention aboutit à moins de délinquance et moins d'ados fragilisés qui commettent des passages à l'acte qui marqueront leur trajectoire.»

1 - European Peer Training Organisation, outils d'apprentissage et de formation par les pairs, plus d'infos sur <https://pci.cfwb.be/projets-labelises/amo-reliance>.

2 - Plus d'infos sur <https://www.citemiroir.be/fr/active/formation-bounce-youth-resilience-0>.

Les Assises de la prévention : une réflexion à 360°

Large processus participatif s'étalant de 2021 à 2023, les Assises de la prévention visent à apporter des éclairages concrets sur la mise en œuvre du code, en particulier son livre I. Cet espace de discussion a abouti en 2022 à la création de 8 groupes de travail rassemblant des acteurs de différents services et secteurs autour de thématiques essentielles, dont sortiront des recommandations adressées au monde institutionnel et politique.

«Une prévention bien menée est faite de victoires silencieuses, déclare Pedro Ferreira Marum, directeur général adjoint du service général de la prévention. Qui verra qu'une souffrance a été évitée ? Qu'un parcours de vie s'annonçant chaotique a été infléchi ? Nous devons pouvoir mesurer les effets de nos actions de prévention. Cela n'est possible que si nous arrivons à faire parler ces non-événements. Chercher des corrélations entre notre action et un changement d'état n'est pas facile, mais possible. Les Assises de la prévention seront le creuset d'un débat plus global, plus élargi et moins règlementé, entre autres sur ces corrélations. C'est notamment à cette fin que, sur proposition du service général de la prévention, la ministre Valérie Glatigny a décidé de lancer une réflexion participative et intersectorielle visant à nourrir notre rapport triennal, mais également

à alimenter le débat politique. Afin de mener à bien ce processus, nous avons décidé de demander à RTA son appui méthodologique et organisationnel.»

DONNER DES ASSISES À LA PRÉVENTION

«Toute mesure législative peut produire des effets inattendus et parfois contre-productifs, indique Jean Blairon, administrateur de RTA¹. Nous nous sommes réjouis de l'adoption du code, qui donne enfin à la prévention une place à part entière, et du fait que la ministre Glatigny a décidé de poursuivre dans cette lignée. Mais pour donner des assises à la prévention, il fallait sans doute encore un partage d'expériences et une réflexion qui prenne en compte le point de vue des acteurs. À mes yeux, les acteurs sont les professionnels de la prévention comme les services AMO, les MADO² ou les PEP³, mais également les bénéficiaires, qui font appel à eux et déterminent la légitimité de leur travail. Le point de vue des bénéficiaires a été recueilli à travers le témoignage de militants du Réseau wallon de la lutte contre la pauvreté⁴, mais il est aussi présent à travers l'expérience des acteurs. Par ailleurs, le livre I mentionne des actions de prévention qui 's'inscrivent dans un territoire' ; il était donc nécessaire de voir comment la prévention se vit dans les différentes zones, qu'il s'agisse de villes ou de régions rurales.»

RASSEMBLER LES POINTS DE VUE

Les Assises de la prévention se sont inspirées des Assises de l'aide à la jeunesse de 1994. «Nous sommes

restés dans cette logique de mobiliser le point de vue de la plus grande diversité possible d'acteurs, explique-t-il, avec des moments collectifs et des moments de réflexion propositionnelle.» En 2021, RTA et le service général de la prévention ont lancé un large appel à contributions aux services de l'aide à la jeunesse, aux services agréés et à tous les partenaires concernés par la prévention, notamment via les conseils et le collège de prévention. 64 contributions individuelles, de services ou de collectifs ont été récoltées dans toute la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), relatives à des réalisations porteuses d'enseignements, des questions à explorer et des évaluations de mises en œuvre⁵. «Un des rôles de RTA a été d'analyser ces contributions et de voir si on pouvait les articuler, y voir des récurrences. Nous les avons classées dans 5 catégories.» Elles ont constitué les thèmes des ateliers qui se sont tenus le 13 mai 2022⁶. Quelque 280 participants se sont réunis lors de cette première journée collective, au cours de laquelle ils ont débattu dans ces ateliers de façon à établir 16 propositions de 'chantiers', soit des problèmes identifiés et des lignes d'actions à définir.

Clarifier les notions

«Le fil rouge des Assises est de faire en sorte que l'architecture prévue par le code fonctionne bien, voire mieux. L'une des conditions pour y parvenir est de préciser certaines notions. Pour que la prévention soit efficace, il est en effet important que chacun ait une conception partagée de ce qu'est la prévention et ses objets, dans le respect du code, mais en précisant les éléments qui s'y trouvent, comme la notion de jeune vulnérable.» Samuel Desmedt, directeur de la coordination de la prévention.



1 - L'ASBL RTA est agréée comme service de formation et d'information pour le secteur de l'aide à la jeunesse. Elle contribue activement à l'organisation et au suivi des Assises, notamment en gérant le site regroupant toutes les informations, en réalisant les vidéos des journées de travail collectif et en préparant les conclusions du processus.

2 - Maisons de l'adolescent.

3 - Projets éducatifs particuliers.

4 - Diffusées lors de la journée du 13 mai 2022 et disponibles sur le site <https://www.assisesdelaprevention.be/2022/actes-vidéos-du-13-mai-2022/>

5 - Le contenu ainsi qu'une cartographie et un résumé de ces contributions sont consultables sur le site www.assisesdelaprevention.be.

6 - Rassemblement prévu initialement le 25 février et reporté en raison de la crise sanitaire.

Les 8 chantiers

Chantier 1 :

comment réduire l'écart entre les ambitions de la prévention et les moyens qui lui sont accordés ?

Chantier 2 :

comment optimiser le circuit de la prévention tel qu'institué par le code ?

Chantier 3 :

comment clarifier le périmètre des actions de prévention ? Quelles sont les relations entre les acteurs des différents livres du code ?

Chantier 4 :

comment installer un rapport égalitaire avec le public dans les actions ? À partir de là, comment construire une complémentarité entre les acteurs mobilisés pour les jeunes ?

Chantier 5 :

quels sont les obstacles dans le travail avec les partenaires et comment les contourner ? Comment construire des alliances mobilisatrices et mieux s'ouvrir aux partenaires intersectoriels ?

Chantier 6 :

comment professionnaliser la communication à propos de la prévention ? Comment la centraliser sur les réalisations pour assurer plus de visibilité et d'accessibilité ?

Chantier 7 :

comment transformer une action de prévention en question publique ?

Chantier 8 :

comment évaluer les actions de prévention ?

« Avoir l'opportunité de réfléchir au sens de ses actions est une plus-value pour un secteur. »

préoccupations et options, n'est pas simple... Une des questions posées dans le chantier 4 s'intéresse à la collaboration entre des acteurs qui n'ont pas la même conception de la place des bénéficiaires. »

DÉBATTRE ET PARTAGER

« Nous avons voulu nous démarquer d'un modèle de consultations individuelles où les acteurs n'ont pas de possibilité d'intervention sur le traitement, souligne Jean Blairon, mais au contraire lui donner une dimension participative. » Le travail sur les chantiers a été lancé lors d'une deuxième journée collective, le 19 septembre dernier, au cours de laquelle, au sein de 8 ateliers, les participants ont défini ensemble le périmètre des problèmes à résoudre, déterminé la méthode de

HUIT CHANTIERS

« En analysant les rapports des ateliers, des recoupements étaient possibles et, sans rejeter de proposition, le comité d'accompagnement composé des acteurs intra- et intersectoriels, a défini 8 chantiers⁷. Pour ne pas rester dans des débats théoriques, nous avons formulé ces chantiers en termes de problème de mise en œuvre à résoudre. Le chantier 3, par exemple, s'intéresse aux relations entre les acteurs des trois livres du code : quels sont les liens entre les services de prévention

et ceux qui s'occupent d'aide et de protection ? Un autre exemple de chantier concerne l'évaluation des actions de prévention. Il est difficile d'évaluer ce que l'on va essayer d'éviter mais il est important de démontrer que cette action est porteuse d'effets. Les acteurs doivent s'emparer de ces questions pour déterminer ce qui les aiderait en ce sens. L'aide à la jeunesse ne peut pas faire de la prévention seule. Elle a pris l'initiative de réunir différents secteurs mais mobiliser les partenaires, qui ont leurs propres

Concentrer les bonnes pratiques

« Les Assises permettent de réunir ce qui est éparé. La FWB compte 88 services AMO et presque autant de manières de faire de la prévention. Il est important de se nourrir de cette richesse et cette diversité mais en même temps, de voir aussi quels sont les points communs que l'on peut travailler ensemble et s'inspirer des bonnes pratiques. » Philippon Toussaint, chargé de prévention de l'arrondissement de Bruxelles.



travail et décidé d'inviter si nécessaire des personnes ressources pour nourrir la question. Ces 8 groupes se réunissent ensuite au cours de 5 matinées pour dégager des pistes de solutions. Chaque chantier transmettra, fin janvier 2023, ses recommandations. RTA est chargé de mettre ces résultats en perspective et de proposer une conclusion générale du processus. «Après les Assises de l'aide à la jeunesse de 1994, 85 % des recommandations avaient été suivies. Nous espérons un résultat similaire.»

«Une prévention bien menée est faite de victoires silencieuses.»



LES BONNES CONDITIONS

«Ce processus de dialogue me paraît un complément formidable et nécessaire de la démocratie représentative : veiller à ce que la loi vive chez ceux qui la font exister me paraît essentiel. Nous essayons que ce ne soit pas seulement un slogan. L'étude des processus dialogiques a montré qu'ils doivent s'imposer des conditions pour avoir des chances d'aboutir. D'abord, les acteurs doivent être précocement associés au processus. Ensuite, il faut que

les conditions d'un engagement sérieux soient réunies, par exemple, en prenant le temps et en élargissant la démarche à autant d'acteurs que possible. Neuf des contributions initiales ont été apportées par des collectifs réunissant au moins 80 signataires. Il était donc encourageant que des territoires ou des services ayant des préoccupations ou des priorités communes comme la petite enfance ou les MENA⁸ se soient mis ensemble. Enfin, la

«Un partage d'expériences et une réflexion qui prenne en compte le point de vue des acteurs.»

démarche doit être aussi transparente que possible, d'où la publication intégrale des avancées sur le site. Nous ne mettrions pas en place un processus aussi lourd sans avoir la certitude que les acteurs sont capables de se placer au niveau de l'intérêt général.»

7 – <https://www.assisesdelaprevention.be/2022/chantiers-matériaux-2022/>

8 – Mineurs étrangers non accompagnés.

Renforcer les synergies

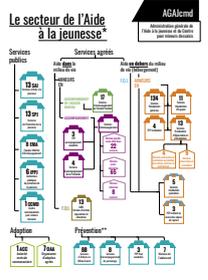
«Au sein des réseaux en santé mentale pour enfants et adolescents (SMEA), nous mettons en œuvre le guide "Vers une nouvelle politique de SMEA". Le modèle OMS prévoit de s'appuyer sur des approches biopsychosociales. Or, certains acteurs s'occupent plus des dimensions médicales ou biologiques, d'autres de la psyché du jeune et d'autres encore des déterminants sociaux de la santé mentale des jeunes – c'est le cas notamment des AMO et des services de prévention de l'AJ. La dynamique intersectorielle est donc essentielle pour développer cette approche biopsychosociale. Une de mes missions principales étant de participer à des dispositifs facilitant la rencontre entre secteurs, prendre part aux Assises de la prévention a tout son sens. L'intérêt, c'est par exemple de tendre vers une meilleure prise en compte des déterminants sociaux de la santé mentale des enfants et des adolescents et de mieux travailler ensemble autour

de ces enfants.»

«Dans les réunions du chantier 5 auquel je participe, les discussions sont ouvertes et constructives. Nous ne sommes pas encore au stade des recommandations, mais il y a un potentiel pour renforcer la manière dont les actions intersectorielles se déroulent sur le terrain, et un bon espoir de travailler à des synergies autour des déterminants sociaux de la SMEA. Avoir l'opportunité de réfléchir au sens de ses actions et de ses modalités de travail, en y intégrant des avis extérieurs, est une plus-value pour un secteur. J'ai la chance de bénéficier de cette dynamique d'ouverture mais un regret, c'est que le nombre d'acteurs qui ne sont pas financés par la FWB est faible dans les ateliers, une difficulté de dialogue intersectoriel qui se retrouve dans de nombreux secteurs.» Jérôme Petit, chargé de projets consultation et liaison intersectorielle du Réseau Santé Kirikou, Namur.

POSITIF ET CONSTRUCTIF

«Le processus est lancé et l'état d'esprit général est positif et centré sur les solutions, constate Pedro Ferreira Marum. Il y a encore du travail devant nous, mais les premiers résultats sont déjà très prometteurs. Mon seul regret est qu'il n'y ait pas plus de participants d'autres secteurs aux réunions de travail des différents chantiers. Nous devons mener une réflexion sur notre "attractivité" vis-à-vis de ces secteurs : que doit-on améliorer pour favoriser cette participation ? Autant de réflexions de fond, stimulantes à approfondir.»



AGAcmd

La Prévention en FWB

